

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 433

Artikel: A travers la quinzaine féministe de Paris : (suite de la 1re page)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

non, cette déclaration remplit son but, qui est de montrer aux pays encore retardés en cette matière les progrès qu'ils peuvent et doivent encore réaliser.

Mais une des questions les plus brûlantes, et à laquelle le Congrès a fait avec raison une grande place, est celle du droit au travail de la femme. On sait que ce droit est battu en brèche de tous côtés. Il faut que les femmes luttent si elles ne veulent pas le perdre. Une grande manifestation, organisée par douze Associations féminines internationales, a eu lieu sur ce sujet, le 5 juillet, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Manifestation très intéressante, grâce à la qualité des oratrices inscrites.

Mlle Hesselgren (Suède), membre du Sénat, a parlé spécialement des femmes occupées dans l'administration publique, que l'on cherche maintenant à exclure de ces postes. Notons un fait qui intéressera les féministes, c'est que, même en Suède, on a cherché à quatre reprises à apporter des restrictions à la loi qui permet aux femmes l'accès à toutes les professions ; mais, combattues par les femmes, citoyennes actives, ces attaques ont toujours échoué. Puis M^{me} Thibert (France) a parlé d'une façon très intéressante, et avec l'autorité que lui confère sa qualité de fonctionnaire du B.I.T., chargée précisément des problèmes concernant le travail des femmes. Elle a montré qu'il n'y a pas eu, pendant ces dernières années, dans le travail des femmes, des transformations profondes qui aient pu influencer le chômage. Une enquête faite aux Etats-Unis a montré qu'en supprimant le travail de 64 femmes, on créait 100 chômeurs. La conclusion de M^{me} Thibert nous paraît particulièrement intéressante, lorsqu'elle affirme que ce n'est pas le travail des femmes, mais leurs salaires très bas, qui constituent une concurrence malsaine pour l'ensemble du marché du travail. Pour lutter contre le chômage, il faut donc lutter pour l'égalité des salaires.

Le discours de Miss Phillips (Etats-Unis), présidente de l'Union internationale féminine des carrières libérales et commerciales, a eu l'honneur d'être radiodiffusé aux Etats-Unis. C'est parfait pour une fois, mais nous espérons que cet usage ne va pas se généraliser. Après la tyrannie des photographes, allons-nous avoir celle des sans-filistes ? Nous avons fort peu apprécié l'interruption apportée à la séance par l'obligation d'attendre, à la minute près, le moment où le discours devait commencer. Et puis, l'introduction du « speaker » imposé à l'auditoire : « Allô, ici Radio-Paris, vous êtes à la Sorbonne... » Miss Phillips, surveillée par le « speaker » qui, debout à côté d'elle, montre en main, lui faisait des signes cabalistiques, dut lire rapidement son discours, afin de ne pas dépasser le nombre de minutes qui lui étaient assignées ; et sans doute très préoccupée de bien parler dans le micro, pour se faire comprendre de ses auditeurs américains, elle oublia quelque peu ceux qui s'étaient dérangés de toutes les parties du monde pour venir l'entendre à Paris. Aussi, lorsqu'une heure après, la Présidente annonça, toute souriante, que les sans-filistes américains avaient parfaitement entendu chaque mot prononcé par Miss Phillips, nous sommes sûres que plusieurs des auditrices de la Sorbonne

Pour la collecte du 1^{er} août

UN APPEL

Le 1^{er} août est à la porte et fait appel à notre esprit de solidarité, par la collecte habituelle en faveur d'une œuvre d'utilité publique. Celle de cette année est pour nous d'un intérêt particulier, puisqu'elle sera répartie entre les institutions — non subventionnées par l'Etat — qui s'occupent d'éducation ménagère. Elle est ainsi destinée à la jeunesse féminine du pays.

Ce sera l'exaucement d'un vœu exprimé depuis longtemps par les femmes qui s'intéressent particulièrement à cette branche de l'éducation féminine. Ce sera la reconnaissance officielle et générale de l'importance de l'enseignement ménager pour la vie nationale.

L'industrialisation de notre pays a porté préjudice au travail ménager ; nous avons oublié qu'il peut être un métier au même titre que d'autres, pourvu qu'il soit bien enseigné et pratiqué avec intelligence. Le Comité du 1^{er} août a été bien inspiré de mettre à l'honneur l'éducation ménagère. En effet, ceci permettra d'orienter la jeune fille vers une profession qui lui offre la facilité de bien gagner sa vie, alors que, d'autre part, la maîtresse de maison sera amenée à se rendre compte de sa responsabilité de « patronne », qui doit chercher à rendre le métier agréable.

Mais il ne s'agit pas uniquement de spécialisation professionnelle. Un bon fond de connaissances et de pratique ménagères permet à la femme, quelle que soit sa profession, de mieux remplir sa double vocation, souvent lourde et fatigante. Au jour du chômage, l'ouvrière, l'employée de commerce pourra recourir au gagne-pain qu'offre le service de maison. L'acheteuse, la consommatrice achètera, consommera à bon escient. Puisque la statistique affirme que les femmes détiennent les cordons de la bourse pour environ 65 % de tout ce qui s'achète, nous comprenons alors l'importance pour l'économie nationale d'une bonne préparation ménagère.

regretteront de ne pas avoir été ce soir-là en Amérique, afin de pouvoir en dire autant !

La séance, dont l'intérêt avait été troublé et ralenti par cette lecture radiodiffusée, reprit son essor et se termina magnifiquement, grâce au discours de M^{me} Veillier-Duray, avocate à Paris, présidente de l'Association française des femmes universitaires. Sans une note devant elle, dans un discours à la forme impeccable, M^{me} Veillier-Duray parla d'un autre aspect de la question, et montra que, si une catégorie de femmes revendiquent le droit au travail comme une nécessité (en Autriche, 95 % des femmes ont répondu à une enquête qu'elles cesseraient leur travail si elles le pouvaient), il en est d'autres encore pour lesquelles le droit au travail est un plus grand bien, le principe créateur du progrès spirituel. Ce serait une absurdité que d'étouffer systématiquement le génie féminin. Combien ces paroles devaient frapper, au moment où l'on parlait de la mort de M^{me} Curie...

L'Assemblée, avant de se retirer, vota une résolution demandant aux Conseils nationaux

Qu'on ne se laisse pas retenir par l'idée que c'est affaire aux Départements d'instruction publique, et que plusieurs cantons ont déjà introduit l'école ménagère obligatoire. Il y a certainement des progrès réalisés, mais en ces temps de crise, les crédits pour la fondation d'écoles complémentaires seront difficiles à obtenir. De plus, il existe des institutions privées, généralement dues à l'initiative féminine, qui pourront rendre de plus grands services, si elles sont soutenues par un subside pris sur la collecte. L'apprentissage ménager, dans les familles, recevra un élan nouveau, en admettant que l'on puisse créer des bourses, ou offrir des trousseaux aux apprenties nécessaires.

Il y aurait un gain sensible si, pendant une génération, la jeunesse féminine était entraînée à un travail ménager bien compris, si elle en entrevoyait « l'art ». Aujourd'hui, un trop grand nombre de jeunes filles ne peuvent rien apprendre chez elles, car leurs mères elles-mêmes n'ont jamais connu la sécurité d'un métier bien appris. Cette ignorance, cause de tant d'intérieurs délabrés extérieurement et moralement, devrait disparaître. Le métier acquis nous libère, et l'idéal serait un peuple de ménagères assez entendues pour ne pas gaspiller ni temps ni argent, pour réserver leurs forces à une vie plus large que celle de la cuisine et du torchon à poussière, pour ne pas être dominées par leur ménage, mais au contraire pour le dominer. Pour tendre à ce but, nous avons besoin d'un plus grand nombre de spécialistes qualifiées, qui sachent former les futures ménagères. Enfin, le métier devra être mieux délimité, soit par des examens d'apprentissage, soit par divers moyens de perfectionnement.

N'hésitons donc pas à donner notre obole, en ce 1^{er} août 1934. Nous savons que notre argent sera entre de bonnes mains, et que ceux qui le feront fructifier ont droit à notre confiance.

A. DE MONTET,

Présidente du Comité des Associations s'intéressant au service domestique.

de veiller à ce qu'aucune restriction ne soit apportée au droit des femmes à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Puissent les Conseils nationaux lutter avec succès pour ce droit !

ANTOINETTE QUINCHÉ.

A travers la quinzaine féministe de Paris (Suite de la 1^{re} page)

Contre l'esclavage

Il semble que c'est un anachronisme que de traiter de cette question à Paris, en plein XX^e siècle, et dans le cadre de ce Palais Royal, où cent quarante-cinq ans auparavant, dans la même chaude et rayonnante atmosphère de juillet, Camille Desmoulin a distribué en signe de ralliement à ses amis les feuilles couleur d'espérance des maronniers du jardin, deux jours avant la chute de la Bastille...

Eh ! bien non. L'esclavage, cette chose maudite que nombre d'entre nous croyaient maintenant avoir complètement disparu depuis que Mrs.

Beecher-Stowe écrivait la *Case de l'oncle Tom*, existe encore, et pas uniquement chez des peuplades barbares et lointaines. Car, à ce meeting organisé par le Conseil International des Femmes à l'occasion de son Congrès, nous avons entendu et appris des choses abominables. De la bouche de Maria Vérone encore, sur la situation des femmes kabyles de l'Afrique du Nord, de celles qui sont vendues enfants à leur futur mari, lequel a le droit de faire d'elles ce qui lui plaît « sauf un cadavre », de celles qui peuvent être répudiées, chassées de leur foyer, séparées des enfants qu'elles ont mis au monde, sur un simple caprice, par une simple déclaration de leur mari. Et de la bouche surtout de M. Marcel Griaule, chef d'une expédition scientifique en Abyssinie, qui non seulement évalue, dans certaines villes, la proportion des esclaves au quart de la population totale — sur 4 personnes, l'une appartient à un autre — mais qui encore a fait les expériences les plus concluantes : n'a-t-il pas pu, lui-même, au vu et au su de tout le monde, comme chose toute naturelle, acheter une femme et son enfant, en marchander le prix, et s'entendre dire qu'on lui ferait un rabais s'il laissait l'enfant ? N'a-t-il pas eu des difficultés avec des indigènes parce que des esclaves s'étaient réfugiés chez lui ? et enfin bien pire, mille fois pire encore, quand il a quitté ce pays, emmenant ces esclaves achetés ou réfugiés pour leur apprendre la liberté, et qu'à la frontière, on s'est opposé à les laisser sortir, son gouvernement, auquel il avait demandé appui par télégramme, ne lui a-t-il pas fait dire de laisser ces malheureux et de partir seul... pour ne pas avoir d'histoires !...

La S. d. N., ne l'oublions pas, a créé une Commission contre l'esclavage, dont pareils faits font ressentir de façon brutale la nécessité absolue. Nous comptons que celle-ci sera nantie sans tarder de pareilles abominations, et que nos Sociétés féminines internationales veilleront à ce que de gros intérêts politiques ou financiers n'étouffent pas plus longtemps chez certains gouvernements jusqu'à la notion de leurs responsabilités humaines.

Au Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage

Et au milieu de toutes ces réunions diverses, dans le cadre lumineux et éblouissant de ce Paris fleuri, rayonnant des perles d'eau de ses fontaines et des décorations de ses parterres ; en dépit des sollicitations nombreuses de tous les amis féministes que notre cause compte dans la capitale, de l'attrait des dernières représentations théâtrales et des expositions temporaires, du charme verdoyant par ces temps de canicules des paysages voisins de l'île de France... les membres du Comité de l'Alliance Internationale, convoqués en session spéciale, ont cependant réussi à travailler et à beaucoup travailler.

Le Congrès d'Istanbul d'abord, qui dans le monde suffragiste, éveille déjà un vif intérêt, ses finances, son programme, ont occupé une bonne partie de ces discussions. Fixé aux vacances de Pâques prochaines, c'est-à-dire à la mi-avril 1935, ce Congrès se tiendra dans le Palais de Yıldız Kösk, ancienne résidence du sultan Abdul-Hamid. (Quel contraste saisissant, pour le relever en passant, que celui de ces murs et de la réunion féministe internationale qu'ils entourent !) Et s'il n'a pas été possible d'élaborer déjà complètement son programme, même provisoire, nous pouvons bien dire ici que le Comité est dé-



Les prix littéraires

Paule Régnier

L'Académie française vient de décerner à M^{me} Paule Régnier le prix du roman 1934, pour son admirable livre : *L'abbaye d'Evo-layne*, une de plus belles œuvres de l'année 1933-4. « Il se pourrait, lit-on dans le *Figaro*, que ce livre prenne place un jour au nombre des romans célèbres. » — « Si l'y a une justice, nous dit l'*Œuvre*, *L'abbaye d'Evo-layne* connaîtra une belle destinée. »

C'est une étude psychologique religieuse très troublante, puisqu'il s'agit de l'amour terrestre luttant dans le cœur d'une bénédictine de fraîche date avec l'amour divin, et puisque l'héroïne, Adélaïde, est entrée au couvent sans vocation réelle, uniquement pour rejoindre spirituellement son mari, Michel, lequel vient d'entrer dans les ordres, après une conversion récente elle aussi. La pauvre

femme ne trouve pas le repos, et elle aime de plus en plus frénétiquement, ce mari éloigné d'elle, par sa vocation religieuse, oui, mais encore par une indifférence complète pour celle qui fut sa femme, et qui le poursuit ardemment sur le terrain religieux, le seul où elle pense ne pas le perdre entièrement. Ce livre, audacieux, somme toute, et d'un très grand intérêt, est fait de deux conversions, l'une sincère, l'autre qui l'est moins, et de deux vocations religieuses ; l'une apportant la paix de l'âme et, à mon avis, une certaine cruauté plus encore que du détachement, l'autre entraînant d'abord une sorte de congélation, ensuite un réveil de passion humaine. La pauvre femme sort lamentablement par le suicide d'une situation sans issue raisonnable.

Le prix du roman 1934 de l'Académie française n'est pas la première consécration du beau talent de Paule Régnier : en 1924, elle obtint le prix Balzac, en compagnie des deux écrivains André Thérive et Pierre Dominique. L'œuvre couronnée alors était *La vivante paix*, qu'elle avait placée sous le signe de Ruskin : « Celui-là seul avance dans la vie dont le cœur devient plus chaud, le cerveau plus léger, et dont l'esprit s'en va en entrant dans la vivante paix... »

En 1924, notre romancière, qui est de santé délicate et habite Bellevue près de Paris, obtint un des prix les plus recherchés de l'Académie française, le prix Paul Prud'homme, pour un roman, *Heureuse faute* ; et, en 1932, elle publia *Petite et Nadie*, œuvre originale et vigoureuse, qui traite de l'inévitable rivalité entre jeunes hommes et jeunes filles engagés

dans les mêmes études, les mêmes carrières, la même lutte au couteau pour la vie. Le rôle nouveau de la femme, qui complice son existence des lourdes responsabilités inhérentes aux carrières s'ouvrant devant elle, ainsi que la préparation à ce rôle nouveau, sont très bien étudiés. La jeunesse universitaire pauvre et studieuse, imprévoyante, courageuse et gaie, revit sous la plume de Paule Régnier, et Petite et Nadie incarnent deux types féminins différents, mais se complétant tout de même, car l'étudiante la plus ivre d'indépendance redevient à certaines heures sentimentale et tendrement émue par l'évocation des joies familiales et maternelles. Nous voyons naître des romans entre filles et garçons, et tous, hélas ! ne finissent pas dans la joie. Le drame perce sous le roman.

Enfin, durant l'hiver passé, Paule Régnier reçut le prix Fémina anglais.

On peut aimer — ou aimer moins — les livres vigoureux de Paule Régnier, qui n'ont vraiment rien du bibelot fragile ou de l'ouvrage de dame. Mais on ne peut qu'admirer cette œuvre de grand caractère et de haute tenue et espérer de nouveaux livres.

JEANNE VUILLIOMENET.

P. S. — Deux femmes siègent au prix Albert Londres : la propre fille du grand journaliste et André Viollis. Le journal *Minerva* ayant eu l'idée de faire élire par ses lecteurs une « princesse du journalisme », titre que porta longtemps Séverine, — André Viollis fut désignée à une imposante majorité. Elle vient de faire paraître un nouveau livre : *Le Japon intime*. J. V.

Glané dans la presse...

L'un pourtant songe à nous...

Le dernier fascicule de la *Neue Schweizer Rundschau* publie le résultat d'une enquête à laquelle cette revue a procédé auprès d'un certain nombre de personnalités suisses sur la révision totale de la Constitution fédérale. Voici ce que dit entre autres M. Rigassi, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* :

Dans les débats qui précéderont la difficile élaboration de la future Constitution, on ne pourra pas non plus esquiver le problème du suffrage universel, et de l'intérêt qu'il y aurait à l'amender, à le compléter, soit par le vote familial, soit par le suffrage féminin. Personnellement, je ne vois pas quels arguments on pourrait opposer à l'introduction du suffrage féminin, et je suis fort bien, au contraire, les motifs d'équité et d'intérêt général qui militent en sa faveur.

Convertie au suffrage par son mari...

A propos de l'anniversaire des vingt-cinq ans de fondation de l'Union française pour le Suffrage que nous saluons d'autre part, M^{me} Brun-Schwing, rappelant ses souvenirs d'un quart de siècle en arrière, écrit dans *La Française* :

... Comme beaucoup de femmes, je n'avais alors aucun désir spécial de m'occuper du vote ; très attirée par les œuvres d'entraide qui me semblaient un devoir et une nécessité pour lutter contre les injustices sociales, j'avais été appelée, en y participant, à juger de la misère et de l'exploitation du travail des femmes. Et c'était surtout pour entraîner les ouvrières vers le syndicalisme, organe d'éducation et de lutte que, depuis

¹ PAULE RÉGNIER : *L'abbaye d'Evo-layne*. Chez Plon, éditeur ; 13,50 f. fr.

cidé à y faire traiter, à côté des questions rentrant dans le champ d'activité spécial des Commissions, quelques-uns des grands problèmes d'ordre économique ou politique de l'heure. Faut-il ajouter ici qu'en ce qui concerne les finances de ce Congrès, le Comité est arrivé à la conclusion irréfutable que, même en en comprimant à l'extrême toutes les dépenses, certains frais indispensables d'impression, de dactylographie, de personnel, de transport doivent être prévus, pour lesquels un appel est adressé à toutes celles qui ont à cœur le travail de l'Alliance... spécialement quand il arrive qu'elles vivent dans un pays à change élevé. A bons ententeurs, salut!...

Si le Comité a accepté la plupart des propositions de sa Commission de la Paix et de la Société des Nations, qui préside maintenant Miss J. Schain (Etats-Unis), en remplacement de la regrettée Ruth Morgan, il a d'autre part engagé une longue et chaude discussion sur cette révision de la Convention de Washington sur le travail de nuit des femmes, dont il a déjà été question dans notre précédent numéro, et qui a tellement agité l'opinion publique féministe dans certains pays, et par ricochet l'opinion féministe internationale, comme l'ont prouvé les débats également très animés au Congrès du C. I. F. En effet, autant dans tous les milieux ouverts sans exception, on a redouté que cette révision, qui exemple de l'interdiction de travailler de nuit les femmes occupant des postes de direction impliquant une responsabilité, n'ouvre une brèche dans cette mesure de défense ouvrière à laquelle les intéressées tiennent essentiellement, autant des féministes de Tchécoslovaquie, de Gde-Bretagne et des pays scandinaves ont trouvé insuffisamment explicite la rédaction adoptée, et ont manifesté la crainte que quelques catégories de travailleuses (services sanitaires, services sociaux, services administratifs, etc. des usines) ne tombent malgré tout sous le coup de l'interdiction de la Convention, et ne risquent de la sorte d'être privées de leurs possibilités de travail. En outre, une confusion, dont l'*Open Door* a été cause en partant hâtivement en guerre contre une clause mal comprise relative à la dénonciation de cette Convention par les Etats signataires, n'a pas contribué à éclaircir la situation! mais, de même qu'au Congrès du C. I. F., les partisans et les adversaires de cette Convention révisée ont fait preuve d'un bel esprit de conciliation en s'unissant à mi-chemin de leur conception sur un même texte de résolution.

Et comme toujours, l'atmosphère de ces réunions a été stimulante. Ceci non seulement du fait du nombre des pays, et par conséquent des mentalités, représentées aux séances (Gde-Bretagne, Allemagne, France, Tchécoslovaquie, Etats-Unis, Hollande, Pologne, Suisse, Egypte et Indes), mais du fait aussi, ne craignons pas de le dire, de l'élévation des vues, de l'analogie des conceptions politiques, de la franchise dans l'expression, qui caractérisent ce Comité. On critique trop souvent les petits côtés, les étroitesse, les mesquineries des Comités féminins, pour que nous ne rendions pas à celui-ci ce témoignage que ce n'est en tout cas jamais par là qu'il risque de pécher! E. Gd.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

quelques années, je m'étais inscrite au Conseil National des Femmes. Mais le droit de vote pour lequel on nous demandait de nous grouper, à quoi bon? était-ce bien notre affaire? que pourrions-nous y apporter d'utile? Ne perdions-nous pas notre temps à nous mêler de questions pour lesquelles nous n'étions pas faites?

Ce fut mon mari qui répondit à mes objections, en m'affirmant que le meilleur moyen de lutter contre l'exploitation du travail des femmes était d'obtenir pour elles le bulletin de vote, et ce sont les arguments qu'il me donna qui m'incitèrent à assister « en observateur » à la réunion organisée par Mme Jane Misme dans les salons du Cercle de La Française.

Et ces arguments étaient solides, puisque, à la suite de cette réunion, Mme Brunschwig devint très vite secrétaire générale (Mme Schlumberger de Witt, à la mémoire de laquelle nous tenons à adresser nous aussi notre hommage, étant présidente) de la nouvelle Association, et combattit, avec l'énergie et la conviction que l'on sait, pour le progrès de notre cause.

A propos de «laborantine»

M. André Thérive, écrit dans les Nouvelles littéraires, à propos du dernier roman de Paul Bourget, ou plutôt de son titre :

Laborantine est un mot forgé non encore en usage. On peut parier qu'il ne le sera jamais, à cause de l'aspect frivole que lui confère sa finale; il a l'air d'un diminutif caressant. De plus les mots avec lesquels il rime sont des péjoratifs: tels qu'ignorant, plaisantin, qui n'ont même pu engendrer leurs féminins. Enfin laborant n'existe pas, même comme racine française (j'entends vivante en français; ses titres latins

Chez les institutrices

Les 9 et 10 juin à eu lieu, à Zurich, la rencontre des déléguées dans l'Ecole de plein air de l'Uetliberg, suivie de l'Assemblée générale de l'Association suisse des institutrices, dans une salle de l'Ecole secondaire de jeunes filles, à Zurich même.

Charmantes réunions et réception, dans une atmosphère de fête et de cordialité, ce qui n'empêcha nullement, le samedi, une intéressante séance de travail, commençant, selon le rite, par l'appel des déléguées, et se poursuivant par divers rapports, par l'accueil d'une nouvelle section, à Fraubrunnen, par des élections partielles, pour s'achever à 11 heures du soir.

L'Assemblée générale du lendemain s'ouvrit aux sons de la musique exécutée par des écoliers, puis la présidente remercia les nombreuses autorités présentes, et lut un rapport de l'activité du Comité central pendant les deux dernières années.

A la suite des élections du Comité, qui maintiennent dans leur charge les anciens membres, avec l'adjonction d'une nouvelle collègue, Mlle Grosjean, de Thoune, on entendit une vibrante conférence de Mlle le Dr. Somazzi, sous ce titre, qui n'est qu'une traduction bien approximative: *L'idée suisse de l'Etat en ces temps troublés*.

Banquet, discours, un petit tour sur le lac, — et ce furent les adieux après des journées parfaitement réussies.

(D'après la *Schw. Lehrerinnen-Zeitung*.)

La Société suisse d'utilité publique à Lucerne

Six cents femmes environ, venues de toutes les parties de la Suisse, assistaient à l'Assemblée générale de cette Association. La ville était pavée en leur honneur, la salle de l'Assemblée brillamment fleurie.

Le rapport de la nouvelle présidente centrale, Mme Schmid-Stamm, prouve que les sections ont bien travaillé. On en accueille trois nouvelles: Landquart, Berneck, Wengen.

Suivent les rapports de diverses institutions: Mme le Dr. Leemann parle de l'Ecole d'infirmières suisses; les nouvelles recrues continuent à abonder. Le rapport financier, présenté par Mme



Les Femmes et la Société des Nations

Notes féministes sur la XVIII^e Conférence Internationale du Travail.

III.1

Nous ne saurions clore ces réminiscences féministes sur la dernière Conférence Internationale du Travail sans parler de l'*Open Door*.

↳ Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.

important peu...). Il n'évoque pas du tout *laboratoire* aux sujets parlants qui constituent la foule.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas à *laborantine*, pas plus qu'à *cerveline* qu'a lancé jadis Mme Colette Yver, pour désigner les intellectuelles. Tous ces mots appartiennent au français langue morte... Eh! me dira-t-on, *midinette* fut créé de la même façon et a fait fortune. Apparemment, il avait plus de raison suffisante, et aussi plus de grâce extérieure.

Encore et toujours les institutrices mariées

De l'Educateur (Bulletin pédagogique) ces détails sur une forme prise par la bataille pour et contre le droit au travail de la femme mariée dans le Jura bernois :

A Délémont, une assemblée communale avait décidé d'insérer dans un règlement des dispositions restrictives concernant la réélection d'institutrices mariées.

La décision de l'assemblée n'a pas été approuvée par le gouvernement. Son refus est motivé par les considérations suivantes:

Les institutrices et les institutrices, conformément à la loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894, sont nommées, pour une période de six ans, par l'autorité compétente à teneur des dispositions des règlements municipaux. La commission scolaire fait des propositions, mais les élus sont choisis librement parmi tous les candidats brevetés qui se sont fait inscrire. La loi ne donne pas aux communes le droit de limiter, par voie de règlement, la liberté du choix des candidats. La seule attribution dévolue à la commune est de

Trois assemblées de femmes suisses

le Dr. Homberger, démontre qu'une collecte sera indispensable pour arriver à la somme de 400.000 francs nécessaires à la bonne marche de l'établissement.

Mme Soder rend ensuite compte de la marche de l'Ecole de jardinage de Niederlenz, et Mme Roth-Henzi, de celle de l'Ecole ménagère de Lenzburg. Puis c'est la Commission des diplômes (distinctions accordées à des employées pour leurs longs services), par la bouche de Mme Stierlin (Lucerne), et la Commission de la tuberculose (Mlle Kiestler, Berne), qui retiennent l'attention de l'auditoire.

Mme Aerne-Bünzli (Saint-Gall) rapporte sur la protection de la femme et de l'enfant; Mlle Burkhardt (Rapperswil), sur le placement d'enfants dans des familles. Enfin, l'Association est venue en aide pour leur trousseau à deux braves filles qui s'étaient dévouées pour élever de plus jeunes frères et sœurs.

Mlle B. Trüssel, ancienne présidente, a parlé avec son ardeur coutumière du home de vacances *Sonnenhalde*, pour mères et enfants, à Wallendstadt; 107 femmes et 259 enfants y ont retrouvé la santé.

Mlle Trüssel invite ensuite toutes les personnes présentes à la *Journée de la femme pour la démocratie*, à Berne, le 28 octobre prochain; et enfin, en sa qualité de rédactrice de l'organe de l'Association, elle présente Mme Scheurer-Demmler qui succède à Mme Julie Merz, sur laquelle une notice nécrologique a paru dans le *Mouvement Féministe*.

Pour terminer, on décida d'agir avec une énergie renouvelée en faveur des sans-travail, et en particulier de la population des montagnes; après quoi Mlle Schumacher (Zurich) fit une intéressante conférence sur la femme et la profession.

L'Amie de la jeune fille

L'Assemblée générale de l'Association suisse de l'Amie de la Jeune Fille a eu lieu en mai à Lucerne. Nombreuses ont été les « Amies » accourues des diverses parties de la Suisse.

Le début de la séance fut consacré à la mémoire de la chère présidente décédée, Mlle Eugénie Dutoit, dont Mlle Eckenstein, vice-présidente, retraça le portrait en insistant sur l'affection

qu'elle avait su inspirer à toutes ses collaboratrices.

Pour la première fois, son successeur, Mlle Hahn était à la présidence. Le bureau précédent reste en charge.

Mme Hausknecht (Saint-Gall), présidente du secrétariat du service domestique, présente un long exposé de la situation, d'où il ressort que, pour l'améliorer, un changement est avant tout nécessaire dans « l'esprit », afin que l'employée de maison jouisse de la considération équitable et nécessaire, pour qu'elle éprouve de la satisfaction à son travail.

L'activité multiforme de l'Association eut ses divers rapporteurs: directrices de homes, agentes de gares, etc., qui, par leurs récits et les exemples cités, rendirent sensibles à leur auditoire beaucoup des peines et des misères qu'elles voient chaque jour dans leur tâche, mais aussi l'aide qu'on peut y apporter.

Mlle Eckenstein, souvent en route pour des conférences de propagande, rend compte du travail dans ce domaine, et prouve que — toujours à nouveau — il importe d'éclairer mères et jeunes filles sur les dangers que courent ces dernières en acceptant des places sans avoir pris les informations nécessaires.

On se réjouit beaucoup de la présence de la présidente internationale, Mlle Kurz (Neuchâtel), qui rendit compte d'une entreprise encore à ses débuts: la protection de la jeune fille dans l'Afrique du Nord. Là aussi, beaucoup s'en vont pleines de confiance et ignorantes des risques. Il en est, entre autres, qui s'éprennent d'Arabes et les épousent, sans se douter de l'esclavage qui deviendra leur lot chez un homme dont elles ne seront peut-être même pas l'unique femme. Il est donc vivement à souhaiter qu'on puisse bientôt créer une œuvre utile dans plusieurs villes du Nord africain.

A la suite de cet exposé et de cet appel, une somme rondelette, produit d'une collecte, fut rassemblée pour le but dont nous venons de parler.

Journée qui se termina par de la musique de Mozart, et des entretiens familiers autour d'un thé offert par la section de Lucerne.

M.-L. P.

(D'après le *Schw. Frauenblatt*.)

la promulgation ou la mise à exécution de mesures générales de protection ouvrière, on essaie tout au moins d'obtenir des mesures de protection pour les femmes.

Dans son Congrès de juillet 1933, à Prague, l'*Open Door International* a admis à l'unanimité quatre propositions qui ont été distribuées aux délégués de la Conférence internationale du Travail. Du reste, deux des femmes déléguées, Mlle Arenholt (Danemark) et Mlle Subbarayan (Indes) se sont déclarées d'accord avec les principes généraux de l'*Open Door*.

La proposition que fit Mme Subbarayan à la Commission s'occupant du travail de nuit d'étendre le plus possible les conditions spéciales faites aux femmes occupant des postes de direction (voir le précédent numéro du *Mouvement*) et de lever l'interdiction du travail de nuit pour les femmes occupant un « poste de confiance » nous a laissée sceptique. Le terme « poste de confiance » peut prêter à une interprétation fort étendue. En effet, chaque femme contremaître ou secrétaire privée n'occupe-t-elle pas un poste de confiance? Mme Subbarayan déclare qu'aux Indes les femmes ne peuvent pas encore obtenir des postes importants, mais que, si un jour ces postes leur étaient ouverts, il serait utile et souhaitable que chaque femme ait la possibilité de décider librement si elle veut accepter ou refuser tel genre de travail. Nous sommes convaincues que c'est, même pour les Indes, une idée utopique. Là, comme en Europe, le jour viendra où la femme qui cherche un emploi devra tout simplement se soumettre aux conditions existantes, et se contenter, la plupart du temps, de la première occasion de travail qui se présentera à elle, même si les conditions ne lui conviennent pas. Aux Indes aussi, hélas! cette idée fictive de liberté individuelle dans le choix de son travail se verra cruellement transformée par la pratique. La proposition de Mme Subbarayan ne fut du reste pas appuyée.

Quant à la proposition de l'*Open Door International* de renoncer à étudier un projet de convention interdisant aux femmes le travail dans les mines, elle a soulevé un étonnement général au sein de la Conférence. A l'appui de sa proposition, cette Association déclarait que les femmes devaient avoir, aussi bien que les hommes, le droit de travailler sous terre; qu'en Angleterre, lors de la mise en application de cette interdiction par le *Coal Mines Act* de 1842, les ouvrières avaient envoyé une délégation chargée de réclamer pour elles le droit de reprendre leur travail dans les mines, l'interdiction les ayant réduites au chômage; qu'aux Indes et au Japon les

L'opposition aux menées évolutionnistes de la femme ne provient pas de l'homme seulement, mais très souvent des membres rétrogrades du même sexe.

OLIVE SCHREINER.